

# Feuille de route territoriale du CTS de Dieppe

BILAN  
janvier 2025



La mise en œuvre du document stratégique qu'est le Projet régional de santé 2023-2028 se traduit par une déclinaison départementale ayant pour objectif de mieux répondre aux besoins des territoires en mettant en œuvre des projets concrets. Cette déclinaison prend la forme d'une feuille de route départementale, résultat d'une co-construction avec chaque Conseil territorial de santé (CTS).

Pour consulter la **Feuille de route du territoire de Dieppe**, connectez-vous au [site internet de l'ARS Normandie](#)



Dans le territoire de Dieppe, le Projet régional de santé pour la période 2023-2028 s'articule autour de 12 priorités d'action constituant le fil rouge des actions mis en œuvre :

- Action prioritaire #1 

  - relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
- Action prioritaire #2 

  - mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
- Action prioritaire #3 

  - améliorer la santé mentale des Normands ;
- Action prioritaire #4 

  - renforcer l'évolution inclusive de la société ;
- Action prioritaire #5 

  - garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;
- Action prioritaire #6 

  - agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
- Action prioritaire #7 

  - développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
- Action prioritaire #8 

  - soutenir l'usager comme acteur du système de santé ;

Action prioritaire #9



• structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs ;

Action prioritaire #10



• renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;

Action prioritaire #11



• accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;

Action prioritaire #12



• engager le système de santé normand dans la transition écologique.

Pour consulter le Projet régional de santé complet, [consulter le site internet de l'ARS Normandie](#)





## ■ Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie

**Chantier : Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible ainsi que les accompagnements ambulatoires et à domicile des personnes âgées**

- Favoriser le maintien à domicile par l'accompagnement renforcé à travers la mise en œuvre d'un Centre Ressource Territorial (CRT) sur Dieppe  
Financement PRIAC : 400 000euros

Le Centre Ressource Territorial propose des solutions d'accompagnement permettant aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible en permettant de :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible par la mise en place d'un accompagnement renforcé et mieux coordonné à domicile ;
- Faciliter la mutualisation des ressources d'un territoire au service des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes âgées.

Bilan (en date de janvier 2025) Le Centre Ressource Territorial (CRT) du CH de Dieppe a été autorisé au second trimestre 2024 à la suite d'un appel à projet lancé en janvier 2024.

Les locaux sont situés au sein de l'EHPAD la Résidence du Château. **Les recrutements suivants sont effectifs** : 0.2 ETP médecin coordinateur, 1 ETP infirmier de coordination (IDEC), 1 ETP assistant de soins en gériatrie (ASG), 0.3 ETP psychologue, 0.1 ETP cadre. Les premiers bénéficiaires ont été accompagnés début janvier 2025.

Rencontres en septembre avec les acteurs du territoire (SAAD, EHPAD...) en vue de formaliser les relations partenariales.

Perspectives 2025 :

Recrutements à venir : 1.5 ETP ASG, 0.3 ETP ergothérapeute.

Montée en charge progressive du CRT, la base de la file active étant de 30 personnes.



### ■ Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités

#### Chantier : Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires

- Améliorer la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles par la création d'une cellule d'appui aux établissements sociaux et médicaux sociaux du territoire de démocratie sanitaire de Dieppe
- Financements ARS 60 000 euro, Conseil Départemental : 30000 euros, DRDFE 5000 euros

Mise en place d'une cellule de prise en charge permettant de proposer un appui dans la prise en charge des victimes aux professionnels de santé libéraux et aux équipes des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire de Démocratie sanitaire de Dieppe.

**Bilan :** Cellule rattachée au Pôle Prévention et au ceGIDD de l'ONM. **Les recrutements sont effectifs :** 0,5 ETP IDE, 0,5 ETP psychologue et 0,5 ETP coordinatrice. **La cellule est opérationnelle depuis le 1er septembre 2024** et a été sollicitée par divers acteurs du territoire **pour une vingtaine de situations.**

**Perspective 2025 :** Promotion auprès des professionnels de santé libéraux et des ESMS du territoire, définition des parcours de soins avec le CH de Dieppe (services des Urgences, Maternité/gynécologie, psychiatrie, etc), coopérations à développer et interconnaissance avec les services de protection de l'enfance et du Tribunal Judiciaire.

En partenariat avec l'Assurance maladie, faciliter l'accès à un médecin traitant et à un soignant ressource en particulier pour les personnes atteintes de maladie chronique en affection de longue durée :

- Accompagner le déploiement du dispositif IDE relai sur le territoire
- Financement ARS : 42 500 euros

L'Agence régionale de santé a publié un appel à manifestation d'intérêt sur la base des travaux initiés dans les CNR de 2023 en complémentarité avec le plan national « Zéro patient ALD sans médecin traitant ». Il s'agit de réinsérer les patients en ALD sans médecin traitant dans un parcours de soin à travers la mise en place de modalités de prise en charge complémentaire et une démarche d'appui au parcours par un IDE relai.

**Bilan :** Porté par le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) Caux Bray Albâtre, le lancement date de fin 2023. Un travail a été effectué sur les outils et la promotion du dispositif IDE Relai.

- **19 patients** pris en charge,
- **25 IDE relais volontaires** dont 10 mobilisées dans la prise en charge. **37% des patients ont pu bénéficier d'un médecin traitant au cours de l'expérimentation.**

**Perspective 2025 :** Poursuite de l'expérimentation en 2025 avec l'objectif d'accompagner 200 patients.

- Accompagner l'émergence d'un projet de médico bus visant la prise en charge des patients en ALD sans médecin traitant sur le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe
- Financements ARS : 75 000 euros

Dans le cadre du Plan « France ruralités » annoncé le 15 juin 2023, ainsi que du Plan « Pour des solutions concrètes d'accès aux soins dans les territoires » lancé le 13 juillet 2023, il est prévu le déploiement au niveau national de 100 médicobus d'ici 2024 dans les territoires ruraux caractérisés par des difficultés d'accès aux soins. Ce médicobus a pour objectif d'organiser, en complément de l'offre de soins existante sur le territoire et en articulation avec le projet de santé du territoire, un dispositif « d'aller vers » via une offre de médecine générale et/ ou de spécialité « itinérante », destinée à permettre de réinsérer en priorité les patients sans médecin traitant dans un parcours de soins.

#### Bilan :

**Ouverture le 2 avril 2024, passage dans 6 communes.** En 9 mois d'activité :

- Nombre de consultations réalisées : **3008**
  - Moyenne du taux d'occupation à 9 mois : **84 %**
  - Nombre de patients déclarés MG : **792**
  - Nombre de consultations patients en ALD : **600**
  - Nombre de consultations patients de + de 75 ans : **289**
  - Nombre de consultations patients mineurs : **300**
  - Portrait patients : Moyenne d'âge : **56 ans**
- Consultations de MG et spécialistes (cardiologue, endocrinologue)

Perspective 2025 : poursuite activité spécialistes (gynécologue, gériatre, dermatologue), coordinateur CPAM pour favoriser l'accès aux droits, dispositif transport solidaire.

**Chantier : veiller à la cohésion territoriale de l'offre de soins, par une gradation des soins reposant sur des équipes mutualisées et par la complémentarité des établissements implantés sur le même bassin de population**

- Renforcer l'offre de soins hospitalière et de ville du territoire dans le cadre du chantier EPR 2
- Financement ARS : 1.5 M d'euros

La construction de deux réacteurs EPR2 à Penly mobilisera entre 8000 et 10 000 salariés au pic d'activité et plusieurs milliers en moyenne sur toute la durée du chantier. A terme, les estimations évoquent l'installation de 2500 familles sur le territoire pour le fonctionnement de la centrale. L'afflux de population interroge les offres de services existantes ayant vocation à répondre aux besoins de la population, dont l'accès aux soins et la santé. Pour répondre à ces objectifs, différents projets verront le jour avec le soutien de divers partenaires financiers publics et privés :

- Développement de l'offre d'ophtalmologie au sein du CH de Dieppe en collaboration avec le CHU ;
- Amélioration du parcours patient aux urgences en restructurant l'accueil et en organisant les filières d'urgences

Bilan :

**9 projets** ont fait l'objet d'une subvention EDF pour un montant global de **6 M€**.

Projet restructuration des urgences de Dieppe :

Le budget prévisionnel étant acté, la phase d'étude technique a été initiée. La phase des travaux devrait débuter au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 pour une livraison en novembre 2027.

Perspectives 2025 :

Poursuivre l'objectif de susciter et d'identifier des projets en santé correspondant au périmètre du Grand Chantier et d'activer des leviers pour faciliter leur concrétisation, notamment le projet de reconstruction du CH de Eu.

**Chantier : Apporter aux habitants une réponse efficace à leur demande de soins urgents et non programmés, reposant sur le partenariat territorial entre professionnels libéraux et établissements de santé**

- Poursuivre le déploiement du Service d'Accès aux Soins (SAS) sur le territoire d'intervention du SAMU 76A : Etoffer la filière d'effection médecine générale et développer les autres filières (sages-femmes, kinés...), renforcer la régulation.
- Financement ARS : 686 652 euros

Le Service d'accès aux soins (SAS) a été expérimenté en 2020, dans le prolongement du Pacte de refondation des urgences. Il vise à ne pas laisser les patients sans réponse face à une urgence ressentie, lorsqu'ils ne parviennent pas à accéder au système de santé dans un délai raisonnable. Le service repose sur une plateforme téléphonique adossée au Centre 15, dont l'activité est assurée par des médecins généralistes. En fonction des situations, ceux-ci peuvent délivrer un conseil médical ou orienter le patient vers une consultation en ville.

En Seine-Maritime, un premier SAS pilote a vu le jour sur le territoire d'intervention du Samu 76 B en 2021. L'année 2022 a permis d'engager des travaux pour initier un second SAS sur le territoire d'intervention du SAMU 76 A afin de couvrir l'intégralité du département. **Ce dernier a été lancé le 9 octobre 2023.**

Bilan : En 2024, 25 599 créneaux mis à disposition, 60% de créneaux pris, 198 médecins généralistes effecteurs et 16 sage-femmes.

Perspectives 2025 : Poursuite du développement de la filière de médecine générale et poursuite du déploiement de la filière sage-femmes (lancée au dernier trimestre 2024), développement des téléconsultations assistées dans le cadre du SAS.

Déploiement du sas psychiatrique sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025 (pilotage CH Rouvray)



## ■ Renforcer l'évolution inclusive de la société

### Chantier : Renforcer le repérage, le diagnostic et l'intervention précoces du handicap, en particulier pour les Troubles du neurodéveloppement (TND)

- Mise en place d'une équipe mobile d'intervention précoce portée par le CAMSP – fédération APAJH sur les territoires de Blangy/Aumale/Foucarmont/Envermeu (APAJH)
- Financement ARS : 124 000 €

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), lieu de prévention, de soin et d'orientation, assure un suivi global et pluridisciplinaire des enfants jusqu'à leurs 6 ans en difficulté dans leur développement (moteur, sensoriel ou psychique) et/ou présentant des facteurs de risque pouvant engendrer un handicap. Il propose, dans une visée inclusive :

- Un repérage, dépistage, diagnostic ;
- Un accompagnement précoce (dans les 1000 premiers jours de la vie) sur ses lieux de vie ordinaire (halte, école, domicile) ;
- Un accompagnement et un soutien des parents et des proches dans leur rôle parental et/ou éducatif

L'équipe mobile d'intervention permet de proposer un aller-vers sur les antennes de Blangy/Aumale/Foucarmont/Envermeu afin d'améliorer le repérage, le dépistage et le diagnostic, en proposant un accompagnement et un appui précoces.

Bilan : Equipe comprenant du temps d'ergothérapeute, de pédiatre, de psychologue, d'orthophoniste, et d'éducatrice spécialisé pour un total de 1,8 ETP.

**33 enfants ont été accompagnés entre janvier et octobre 2024.**

Perspectives 2025 : Communication auprès des professionnels de santé du territoire à poursuivre, notamment par le développement des liens avec les MSP et CPTS du secteur.

### Chantier : Développer les solutions à même de répondre à tous les besoins de scolarité et de formation des enfants et des jeunes

- Favoriser une scolarisation des enfants en milieu ordinaire : Accompagner le déploiement du DAR (autorégulation à l'école) sur la circonscription de Eu (Tourville la Chapelle)
- Financement : 140 000€ (APAJH)

L'autorégulation s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement qui met en œuvre, dans un cadre interministériel, un ensemble de 81 mesures et 6 engagements. L'engagement 4 implique d'adapter la scolarité aux particularités des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur. Cela se traduit notamment par l'intensification et le déploiement de dispositifs de scolarisation destinés aux enfants et adolescents avec TND. Ces

dispositifs reposent sur des coopérations étroites entre professionnels de l'école et professionnels de l'action médicosociale.

L'autorégulation à l'école a pour objectifs de soutenir la scolarisation, les apprentissages et l'autonomie des élèves avec TND, et également de diffuser les pratiques de l'autorégulation au sein des pratiques de l'ensemble des personnels de l'école.

#### Bilan :

**L'équipe est composée** d'un enseignant, de 2 ETP de professionnels éducatifs, de 0,20 ETP de psychomotricien, et de 0,20 ETP de neuropsychologue.

**6 élèves ont été accompagnés au cours de l'année scolaire 2024-2025.**

Des actions de guidance parentale sont proposées mensuellement.

#### Perspective 2025:

Poursuite du déploiement du dispositif.

#### **Chantier : Accompagner les parcours de vie auxquels aspirent les personnes accompagnées**

- Mise en œuvre de solutions nouvelles au bénéfice des personnes en situation de handicap, en déclinaison des mesures de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) d'avril 2023
- Financements ARS : 2.6M€ (secteur enfants 1.7M€, secteur adultes : 900 000€)

L'ARS Normandie s'est engagée dans un plan ambitieux de développement et de transformation de l'offre médico-sociale d'accompagnement des normands en situation de handicap, dénommé stratégie NormHANDI'CAP. Le comité de pilotage du plan régional NormHANDI'CAP a été installé par M. le Directeur Général de l'ARS et Mme la Rectrice aux côtés des Conseils départementaux le 16 janvier 2024 avec pour mission de suivre le déploiement de cette stratégie.

Cette dernière vise à permettre la création de solutions nouvelles au bénéfice des enfants et adultes en situation de handicap, prioritairement à destination des personnes ne disposant pas de réponses satisfaisantes.

Un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) a été publié en 2024, avec l'objectif d'assurer l'ouverture de solutions nouvelles dès septembre 2024.

Bilan : A la suite de l'AMI CNH 2024, de nouvelles solutions ont été apportées au bénéfice des personnes en situation de handicap sur le territoire de santé de Dieppe :

- **3 places en SESSAD** : TSA APEI Dieppe ;
- **5 places d'accueil de jour au sein du FAM** : Fondation Dr Gibert ;
- **4 places identifiées handicap psychique** : SAMSAH Alve.

Soit la création de **12 places toutes structures confondues.**

Perspectives 2025 : Stratégie régionale pluriannuelle avec publication d'un nouvel AMI en 2025.



### ■ Structurer de nouveaux modèles de prise en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs

#### Chantier : Rendre majoritaire l'exercice coordonné

- Accompagner l'émergence ou le développement des formes d'exercice coordonnés (maisons et centres de santé du territoire).

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont des structures de soins de proximité qui regroupent des professionnels de santé médicaux et paramédicaux libéraux. Ils partagent un projet de santé, des outils et un système d'information visant à favoriser le parcours des patients.

Bilan : En 2024, le comité opérationnel départemental (instance départementale composée des représentants locaux de la charte d'accès aux soins ambulatoires) a **validé les projets de santé de 3 MSP** : MSP de Londinières, Varengewille sur Mer et Grandes Ventes.

Perspectives 2025 : Poursuivre l'accompagnement des journées d'attractivité à destination des internes dans le but de favoriser les installations (présentation du territoire et des différents modes d'exercice coordonné), organiser une nouvelle édition du Doc'dating pour favoriser le lien entre professionnels installés et remplaçants, poursuite de l'accompagnement des projets de MSP dans le cadre du plan 4000 MSP.

## **Chantier : Encourager les rapprochements entre professionnels libéraux et les établissements, entre établissements de santé, entre champ sanitaire et médico-social**

- Poursuivre l'accompagnement au déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sur le territoire avec un objectif de 100 % de la population seinomarine couverte par une CPTS (couverture des zones blanches)

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est un collectif de professionnels de santé d'un même territoire qui s'organisent pour répondre à des besoins de santé identifiés localement. Elle vise à améliorer la coordination des soins, renforcer la prévention, faciliter l'accès aux soins et optimiser les parcours des patients, tout en favorisant la coopération interprofessionnelle.

### Bilan :

En 2024 : Validation de la lettre d'intention de la CPTS Med'In Caux, validation du projet de santé de la MSP Galéa et signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) en décembre 2024.

**91% de la population de la seine Maritime est couverte par une CPTS**

### Perspectives 2025

Poursuivre l'accompagnement des CPTS en cours de constitution : Med'In Caux, Verre Mer et accompagnement des projets portés par la CPTS Galéa visant à améliorer le recours au soin.

## ■ Santé mentale & psychiatrie



Après l'activité physique et sportive en 2024, **la santé mentale sera la Grande cause nationale pour l'année 2025** et se déclinera en région autour de **quatre objectifs prioritaires** :

- **la déstigmatisation**, afin de changer le regard des Français sur les troubles psychiques et les troubles mentaux,
- **le développement de la prévention et du repérage précoce**, par la sensibilisation et la formation dans toutes les sphères de la société,
- **l'amélioration de l'accès aux soins partout** sur le territoire français, par la gradation des parcours, le développement des nouveaux métiers de la santé mentale en veillant aux soins des personnes les plus fragiles et présentant les troubles les plus complexes,
- **l'accompagnement des personnes concernées** dans toutes les dimensions de leur vie quotidienne, comme la formation, l'emploi, le logement, l'accès aux loisirs, etc.

La réalisation de ces objectifs s'appuiera sur les actions déjà engagées en la matière, notamment dans le cadre de **la feuille de route nationale Psychiatrie et santé mentale 2018-2026** et de sa traduction régionale.

L'année 2025 sera également l'année de lancement de **la 2<sup>nd</sup>e édition des 7 Projets territoriaux de santé mentale de Normandie (PTSM)** qui aborderont l'ensemble des dimensions de la Grande Cause Nationale avec une transversalité intégrale des enjeux sanitaires, médico-sociaux et de prévention et promotion de santé sur la santé mentale et psychiatrie dans les territoires avec l'ensemble des acteurs impliqués.

En savoir plus sur les PTSM [en cliquant ici](#).

## ■ Attractivité des métiers de la santé



**Les métiers de la santé et du soin** sont soumis à des contraintes économiques, aux changements d'organisation, au vieillissement des patients ou encore aux changements de comportement de la population.

**Le Projet régional de santé 2023-2028** prévoit donc des actions visant à **améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie**, notamment en pilotant **un plan régional d'attractivité des métiers du sanitaire, du médico-social et du social**, en lien avec la préfecture de région Normandie, l'ARS Normandie, la Région Normandie, les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, l'Assurance Maladie, France Travail et l'ensemble des partenaires.

Ce plan régional vise à :

- **recenser les dispositifs régionaux** permettant d'améliorer la visibilité et l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement ;
- **faire converger la politique des acteurs institutionnels** au profit des employeurs permettant de compléter / alimenter le plan d'action.

Afin de répondre à ces défis, une **démarche partenariale** portant plus largement sur l'attractivité des métiers de la santé et du médico-social a été initiée en octobre dernier, au travers d'une **feuille de route régionale** ([pour la télécharger, cliquer ici](#)) s'articulant autour de **six axes** :

- **informer, orienter, valoriser** les métiers auprès du public jeune et des salariés en reconversion,
- **adapter l'appareil de formation** aux besoins et développer les parcours professionnels,
- **faire évoluer les pratiques** pour mieux attirer et maintenir en poste,
- baisser la sinistralité et **favoriser le bien-être au travail** pour retrouver de l'attractivité,
- **soutenir les soignants** dans l'exercice de leurs fonctions,
- **disposer d'outils d'aide à la décision** afin de permettre la fixation de professionnels dans nos territoires.

La mise en œuvre de cette feuille de route se poursuivra en 2025.

## ■ Préparation de l'arrivée de la 4<sup>ème</sup> année de Médecine générale dans les territoires



La **médecine générale** était la seule spécialité médicale à n'avoir que trois années de formation en troisième cycle de médecine, sans phase de consolidation, ni d'accès au statut de docteur junior. Cet **allongement de la formation adopté via la loi de financement de la sécurité sociale 2024** vise à rénover et **compléter la formation** des futurs médecins généralistes avec une 4<sup>ème</sup> année dite de **docteur junior ambulatoire**, à **accompagner les jeunes professionnels** dans leur futur exercice et **faciliter leur installation** dès la fin du cursus de formation.

Cette **année supplémentaire** sera essentiellement effectuée en **stage ambulatoire** (cabinet libéral, maisons de santé pluriprofessionnelles...) sous un régime d'autonomie supervisée par un ou plusieurs **praticiens agréés-maîtres de stage des universités**. Les internes concernés seront incités à réaliser ces stages dans **les zones sous denses**. Sur la base du projet professionnel de l'étudiant, le stage pourra aussi être réalisé en centres de santé, en établissements de santé et d'autres types de structures (services de protection maternelle et infantile, services de planification familiale par exemple). Cette expérience diversifiée préparera les futurs médecins de soins ambulatoires de première ligne à des exercices complémentaires dans les territoires

Les **premiers étudiants** entreront en 4<sup>ème</sup> année de formation à la **rentrée universitaire 2026-2027**. Les **travaux sont engagés** afin de préparer l'arrivée de ces étudiants sur les terrains de stage **en lien avec les médecins généralistes et les élus des territoires**.



**ARS Normandie**  
**Direction départementale de la Seine-Maritime**  
Cité administrative Saint Sever • 38 cours Clemenceau  
76100 Rouen  
ars-normandie-dd76@ars.sante.fr

